

Dossier de presse

LE GOUVERNEMENT SOUTIENT LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



8 octobre 2021



<u>5</u>

Édito

6

88 millions d'euros pour accélérer la transformation numérique des collectivités territoriales

7

Des résultats concrets après 10 mois d'action

8

Des exemples de projets lauréats

<u>13</u>

Lancement du deuxième appel à projets « Transformation numérique des collectivités territoriales »

14

Simplifier les démarches des Français grâce au partage de données

<u> 16</u>

TNT : le nouveau programme Etat - collecitivtés pour l'administration numérique

17

Les objectifs clés

19

Les trois premiers projets de TNT

18

Liste des partenaires du programme

22

Contacts presse



Édito

La relance est une occasion inédite de transformer en profondeur notre pays. Nous devons utiliser le numérique pour rendre les services publics plus accessibles et plus simples pour les citoyens, au plus près de leurs usages du quotidien.

Les collectivités, comme l'Etat, doivent relever le défi de cette transformation en profondeur. L'Etat se tient à leur côté. Le Gouvernement a ainsi annoncé en janvier un investissement inédit de 88 millions d'euros destiné à accompagner et accélérer la transformation numérique des collectivités territoriales.

Cet engagement du Gouvernement en faveur des territoires vise à soutenir des projets numériques dont l'impact est concret dans la vie des citoyens, pour faciliter leurs démarches administratives locales, pour les faire davantage participer à la vie des territoires, et pour faciliter et simplifier au quotidien l'exercice des missions des élus et des agents des collectivités territoriales.

Neuf mois après la mise en place de ce fonds, près de 40 millions d'euros ont déjà été attribués à des projets partout en France, dans des collectivités de toute taille. Nous sommes heureuses de cette mobilisation forte des porteurs de projets qui témoigne de leur dynamisme et de leur ambition. Ce sont des projets concrets de simplification des démarches comme l'inscription en crèche ou à la cantine scolaire, des projets de portails en ligne ou encore des projets pour mieux utiliser les données publiques. La méthode du Gouvernement est claire et partenariale : mutualiser les moyens des collectivités et de l'Etat pour co-construire le service public de demain.

Le partenariat étroit que l'Etat et les collectivités ont noué en la matière doit se poursuivre et se renforcer. Nous lançons une nouvelle initiative commune intitulée « Transformation Numérique des Territoires », qui permettra d'approfondir ce partenariat sur des sujets conjoints. Ainsi trois premiers chantiers seront menés ensemble : construire un agenda des projets de numérisation des collectivités, sensibiliser les élus et les cadres dirigeants des collectivités à la transformation numérique et approfondir l'accompagnement de la dématérialisation des demandes d'urbanisme.

D'autres projets de simplification communs avec les collectivités territoriales sont également destinés à simplifier le quotidien des Français. A titre d'exemple, le pré-remplissage des démarches locales avec les données de l'Etat est rendu possible grâce au déploiement de FranceConnect sur les sites des collectivités, outil déjà utilisé au quotidien par 30 millions de Français.

France Relance est une réelle opportunité pour faire avancer ces chantiers d'intérêt commun. La transformation numérique des collectivités territoriales et de l'Etat accélère. Elle ouvre dès à présent des perspectives nouvelles, pour une action publique du quotidien, plus simple et plus efficace.



Amélie de Montchalin ministre de la Transformation et de la Fonction publiques



Jacqueline Gourault ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

88 millions d'euros pour accélérer la transformation numérique des collectivités territoriales



Depuis 2017, le Président de la République s'est résolument engagé à transformer l'action publique par le numérique afin que les démarches des Français soient facilitées et que le fonctionnement des services publics soit rendu toujours plus efficace.

En janvier 2021, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Amélie de Montchalin avec la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales Jacqueline Gourault ont annoncé la mise en place d'un fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » dans le cadre de France Relance.

Les objectifs: soutenir tous les territoires dans leur transformation numérique pour que les Français bénéficient de services publics modernes et de qualité.

Doté d'un montant de 88 millions d'euros jusqu'à 2022, soutenant l'innovation des acteurs publics et les projets ayant les meilleures perspectives d'amélioration du secteur public, ce fonds s'appuie sur trois axes complémentaires:



Un grand chantier de développement d'outils numériques communs à toutes les collectivités

Objectif: Faire du numérique une opportunité de développement pour les territoires en co-construisant des services numériques libres et partagés et répondant à des problèmes et besoins concrets des collectivités territoriales.

Budget: 30 millions d'euros en 2021 et 2022.



La conduite de projets d'ampleur à l'échelle d'une métropole, d'une région ou d'un département

Objectif: Soutenir la dématérialisation de qualité des services aux usagers, les stratégies fondées sur la donnée, la collaboration avec les partenaires grâce au numérique, tout en favorisant le regroupement de collectivités de toute taille s'investissant pour développer des solutions communes.

Budget: 24 millions d'euros de janvier 2021 à fin 2022.



L'accompagnement de projets locaux de toute taille afin de créer une dynamique dans tous les territoires

Objectif: Financer des projets numériques locaux portés par les collectivités dans tous les territoires.

Budget: 34 millions d'euros de janvier 2021 à fin 2022, dont 4 millions d'euros dédiés à des projets associant des labs d'innovation territoriale.

Des résultats concrets après 10 mois d'action:

près de





Sur **30 millions d'euros, 14,2 millions d'euros** attribués dont :

- 13,3 millions d'euros pour accélérer des services numériques existants permettant de financer 44 projets.
- 841 000 € dédiés aux 32 collectivités qui ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du Programme national d'investigations.



Sur **24 millions d'euros, 13,6 millions d'euros** attribués dont :

- 13,1 millions d'euros aux collectivités des 75 projets lauréats.
- **520 000 €** aux **104 collectivités** engagées dans le déploiement de FranceConnect et l'utilisation des données de l'Etat.



Sur 34 millions d'euros, 9,7 millions d'euros ont été attribués à plus de 500 projets lauréats.

Au total, **2 076 dossiers** ont été déposés depuis le 1^{er} mars 2021, représentant une demande cumulée de subventions de l'ordre de **55,4 millions d'euros.** L'instruction de plus de **1 200 dossiers** est en cours.

Des exemples de projets lauréats

Axe 1: Un grand chantier de développement d'outils numériques communs à toutes les collectivités



GRAND POITIERS

La mise en œuvre d'un service permettant l'organisation et le pilotage du travail des agents en mobilité (accès à une liste des tâches à réaliser, consultation de référentiels documentaires, saisie en mobilité, restitution sous forme de tableaux de bord). Ce service a déjà fait ses preuves à l'échelle de la communauté urbaine du Grand Poitiers en matière d'économie de temps des agents et d'amélioration du partage d'informations entre les différentes parties prenantes. Avec le concours de France Relance, ce service sera étoffé et mis à disposition, en code ouvert, de tout autre territoire intéressé.

Date de première mise en service prévisionnelle: été 2022.

Bénéficiaires: la communauté urbaine du Grand Poitiers et plus largement toute collectivité territoriale intéressée par le déploiement de cette solution sur son territoire.

Montant accordé: 146 984 euros.



GIRONDE NUMÉRIQUE

La mise en œuvre d'un service d'envoi de SMS particulièrement utile pour toucher les publics les plus éloignés du numérique ainsi que pour les collectivités territoriales avec peu de ressources pour communiquer auprès de leurs usagers. Avec le concours de France Relance, ce service sera renforcé et mis à disposition, en code ouvert, de tout autre territoire intéressé.

Date de première mise en service prévisionnelle: été 2022.

Bénéficiaires: le syndicat mixte Gironde Numérique et plus largement toute collectivité territoriale intéressée par le déploiement de cette solution sur son territoire.

Montant accordé: 58 000 euros.



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Le développement d'une plateforme numérique de réservation de locaux en code ouvert pour répondre à la problématique d'un manque de locaux pour les acteurs associatifs, tout en permettant une optimisation du patrimoine bâti et en premier lieu des collèges, sous-utilisés du fait du rythme scolaire. Le service est adapté aux besoins des collectivités territoriales en comprenant un module de conventions d'occupation précaire et temporaire du domaine public, en permettant une double gestion des locaux lorsque plusieurs acteurs sont concernés, en intégrant la possibilité de contreparties non monétaire ou encore la programmation automatisée de contrôle d'accès. Avec le concours de France Relance, ce service sera renforcé et mis à disposition, en code ouvert, de tout autre territoire intéressé.

Date de première mise en service prévisionnelle: été 2022.

Bénéficiaires: le département de l'Isère et plus largement toute collectivité territoriale intéressée par le déploiement de cette solution sur son territoire.

Montant accordé: 700 000 euros.

Axe 2: La conduite de projets d'ampleur à l'échelle d'une métropole, d'une région ou d'un département



DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

L'installation d'un système d'archivage électronique par le Conseil départemental de la Creuse lui permettant de s'adapter sereinement à la montée en charge de la dématérialisation des actes administratifs et ainsi garantir une conservation sur le long terme des données. Les mutualisations de projets étant encouragées, les départements de la Haute-Loire, du Cantal, l'agglomération du Puy-en-Velay et le centre communal d'action sociale du Puy-en-Velay se proposent de constituer un groupement de commandes pour la mise en place et la maintenance d'une solution libre.

Date de première mise en service prévisionnelle: hiver 2022.

Bénéficiaires: l'ensemble des parties prenantes à l'échelle départementale (services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, établissements publics).

Montant accordé: 37 500 €.



DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

L'intégration de nouveaux services dématérialisés dans le projet Routes 4.0 par le Conseil départemental de la Corrèze garantissant la gestion actualisée du patrimoine routier et des fonds, la gestion des activités (signalisation des dégâts sur le réseau fibre, gestion et suivi d'élagage, etc.) ainsi que l'information et la notification d'événements aux acteurs et usagers des routes départementales.

Date de première mise en service prévisionnelle: été 2022.

Bénéficiaires: les agents des routes et usagers des routes départementales corréziennes (citoyens, communes, professionnels de la route, etc.).

Montant accordé: 90 135 €.

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



Un passeport pour l'autonomie par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine offrant aux jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE), un livret dématérialisé d'accès à l'autonomie dès leurs 17 ans. Accessible en ligne sur une application mobile, il permet aux jeunes et aux services qui les accompagnent d'élaborer un projet et de s'orienter vers des dispositifs d'accès à l'autonomie via l'insertion ou le logement, grâce à la mise en place d'un annuaire de ressources géolocalisables.

Date de première mise en service prévisionnelle: printemps 2022.

Bénéficiaires: les jeunes âgés de 17 à 18 ans, suivis dans le cadre d'un contrat majeur ce qui représente 1 100 jeunes sur l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

Montant accordé: 311 000 €.

Axe 3: L'accompagnement de projets locaux de toute taille afin de créer une dynamique dans tous les territoires



RÉGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

La mise en œuvre d'une « Offre numérique essentielle » (ONE) à destination des petites collectivités de la région.

« La crise du Covid-19 a fait naître au sein des collectivités un sentiment d'urgence à numériser leur manière de travailler. Au-delà des grands plans, c'est bien dans les outils du quotidien que nous pouvons faire d'importants progrès. En effet, c'est lors de simples visioconférences, de l'envoi de fichiers lourds, de l'utilisation d'outils collaboratifs que les pertes de temps et d'énergie se font sentir. Ainsi, nous avons imaginé un projet qui soit au service de nos petites collectivités et qui puisse proposer les outils numériques essentiels : les prémices de ONE étaient nées. Il s'agit donc d'offrir gratuitement une suite de quelques outils du quotidien avec une exigence open source. Un de nos souhaits était que la valise ONE soit co-construite avec les collectivités. C'est en partant des usages et en se confrontant au quotidien que nous voulions bâtir. Grâce à France Relance, nous espérons ainsi diffuser dans des petites collectivités des outils du quotidien qui permettront, ensuite, d'envisager des transformations numériques plus importantes. L'objectif restant, bien évidemment, d'améliorer la numérisation des collectivités pour rendre aux citoyens un service public toujours plus efficace. »

Simon Karleskind, sous-préfet à la Relance auprès de la préfète de la région Centre-Valde-Loire à propos du projet ONE (Offre Numérique Essentielle).

Date de première mise en service prévisionnelle: automne 2021. **Bénéficiaires:** le Groupement d'Intérêt Public RECIA (Région Centre

Interactive).

Montant accordé: 200 000 €



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THIÉRARCHE SAMBRE ET OISE

La création d'une application mobile par la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise (CCTSO) dans le département de l'Aisne permettant d'accéder aux informations utiles et nécessaires pour trouver un service public de proximité (guichet France Services). Ce projet est imaginé en lien avec le service public itinérant de la CCTSO (Bus France Services), pour géolocaliser au mieux les arrêts du camping-car sur le territoire, et s'y rendre. Le projet d'application a principalement pour but de:

- → Faciliter l'accès aux services publics d'hyper-proximité, en offrant un outil numérique simple d'utilisation, et complet sur les informations de mise en réseau des acteurs du service public avec leurs usagers ;
- → Géolocaliser l'ensemble des guichets de proximité sur le territoire, leurs services, leurs informations, et de les rendre communicables aux usagers ;
- → Faciliter la mise en relation ;
- Orienter les publics.

Date de mise en service prévisionnelle: automne 2021.

Bénéficiaires: la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise.

Montant accordé: 27 000 €.



COMMUNE DE VALENCIENNES

La création d'une salle numérique de lecture des archives pour les usagers de la Commune de Valenciennes (Nord). Longtemps consultées en salle de lecture, ces ressources sont aujourd'hui de plus en plus numérisées et diffusées sur Internet facilitant leur communication à un plus large public. Les périodes de confinement que nous avons connues et les fermetures des salles de lecture ont renforcé l'importance de ce type de diffusion auprès des citoyens. Les services d'Archives doivent donc s'adapter aux nouveaux usages du public et opérer une transition numérique pour la transmission de leur patrimoine. Dans cette optique, après avoir numérisé plusieurs de ses fonds et collections (110 000 vues à ce jour) et engagé la conversion informatique de ses inventaires, le service des Archives de Valenciennes souhaite mettre en place cette année une véritable salle de lecture numérique donnant accès rapidement et facilement à toutes ses ressources numériques.

Date de mise en service prévisionnelle: automne 2021.

Bénéficiaires: la ville de Valenciennes.

Montant accordé: 20 491 €.

Consulter l'intégralité des projets lauréats de France Relance sur:

→ https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/france-relance-donnees-relatives-aux-laureats-des-appels-a-projet-et-guichets-du-volet-mise-a-niveau-numerique-de-letat-et-des-territoires-enveloppe-mtfp/

Lancement du deuxième appel à projets France Relance «Transformation numérique des collectivités territoriales »



DES CRITÈRES MIS À JOUR POUR UN GUICHET PLUS ACCESSIBLE POUR LES MÉTROPOLES, DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS

- → Le critère d'éligibilité pour le guichet national a été abaissé. Sont éligibles les projets d'ampleur qui concernent un département ou un territoire d'au moins 300 000 habitants, contre 500 000 auparavant.
- → La part du financement a été amplifiée passant de 50% à 75% des coûts du projet représentant aux administrations lauréates un solide appui financier augmentant les facteurs de réussite du projet lauréat présenté.

En savoir plus: https://france-relance.transformation.gouv.fr/fonds-collectivites

Dates de l'appel à projets: du 20 septembre au 22 novembre 2021

Parmi les critères de sélection: le **niveau de portage de l'autorité soutenant le projet, la valeur de l'équipe projet** (compétences, séniorité, complémentarité, disponibilité), **l'impact** (nombre d'utilisateurs cible confirmés dans la phase projet), le **modèle économique d'extension à d'autres territoires, l'impact direct ou induit par le projet** (mesure de l'impact et des améliorations générées, économies, efficacité et efficience).

Après ce second appel à projets, la sélection des dossiers les plus prometteurs se déroulera mi-décembre, dont la période peut varier en fonction du volume de candidatures.

DES GUICHETS TERRITORIAUX OUVERTS POUR LES COMMUNES ET TOUS LES PROJETS LOCAUX

Simplifier les démarches des Français grâce au partage de données

L'échange des données entre administrations centrales et collectivités territoriales est un levier essentiel pour permettre une dématérialisation simple et accessible des démarches en ligne pour tous.



publics, utilisé par 30 millions de personnes, permettant à un usager d'accéder à 1 000 services en ligne en toute confiance et sécurité et en utilisant l'un de ses comptes existants (impots. gouv.fr, Ameli, etc.);



API Particulier : l'outil qui permet le pré-remplissage des démarches en ligne avec les données fiscales, familiales, ou encore avec le statut Pôle emploi ou étudiant. Cette simplification limite la transmission de pièces justificatives lors des démarches.

Aujourd'hui, **280 collectivités** utilisent ces outils pour faire du pré-remplissage. L'ambition est d'atteindre **1 000 collectivités d'ici fin 2022** afin de répondre aux enjeux d'accélération de la dématérialisation et de la simplification des démarches des usagers, particuliers ou entreprises.



Quelques exemples concrets:



Simplifier les démarches souvent nombreuses lors des rentrées scolaires (inscription à la crèche, à la restauration scolaire ou aux activités périscolaires) en permettant à la collectivité d'accéder directement aux données sur le quotient familial et sur les revenus des familles, pour préremplir les formulaires.



Simplifier la tarification des titres de transport, en automatisant l'obtention des données de l'Etat pour ne pas demander de justificatifs aux demandeurs comme l'avis fiscal, le quotient familial, la carte étudiant ou l'attestation Pôle emploi.



Simplifier la candidature aux marchés publics en permettant aux administrations d'accéder aux données et aux documents administratifs des entreprises et des associations.



Simplifier les demandes d'urbanisme comme les permis de construire en permettant leur dépôt en ligne et l'instruction dématérialisée par tous les services compétents des collectivités territoriales et de l'Etat.

Dans le cadre de France Relance, l'État finance l'utilisation par les collectivités territoriales du partage de données entre collectivités aux données de l'État:

- → FranceConnect pour simplifier la connexion aux portails locaux: **financement de 5 000 €**;
- → API Entreprise ou particulier pour pré-remplir les démarches locales: **financement de 5 000 €** ;
- Dématérialisation des demandes d'urbanisme: financement de 4 000 € + 400 € par commune rattachée.



TNT: Le nouveau programme commun État – collectivités pour l'administration numérique

Le programme Transformation Numérique des Territoires (TNT) est lancé par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour une durée de 3 ans jusqu'en 2024.

A l'heure où 80 % des Français ont comme premier contact avec une administration un site internet ou une application mobile pour effectuer leurs démarches administratives, la transformation numérique de l'action publique dans tous les territoires est, en effet, devenue un enjeu social et politique majeur.

Les efforts pour accompagner et accélérer cette

transformation au service de tous doivent par conséquent s'intensifier et se concentrer sur la promotion de valeurs partagées entre l'État et les collectivités territoriales, notamment en termes de qualité du service public en ligne, d'ouverture et de transparence de l'action publique et de souveraineté numérique des administrations d'État et territoriales.



Les objectifs clés

En s'appuyant sur les réussites identifiées du précédent programme Développement Concerté de l'Administration Numérique Territoriale (DCANT), les recommandations formulées par les partenaires territoriaux et les opportunités offertes par le fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » de France Relance, le nouveau programme TNT a pour ambition de répondre à 3 objectifs majeurs:



Rassembler l'État et les associations d'élus en bénéficiant d'un portage politique fort permettant de renforcer les liens entre l'État et les territoires.



S'engager pour des résultats concrets en consacrant le temps et les ressources mobilisés par les parties prenantes à ce programme à la mise en œuvre de solutions numériques concrètes et visibles par les citoyens et les agents publics.



Piloter le fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » de France Relance, encourageant ainsi les collectivités à se saisir des opportunités proposées.

Les moyens pour y parvenir

Un comité d'orientation politique

Présidé par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques qui associe la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, ce comité bi-annuel assure le pilotage à haut niveau du programme TNT avec les dirigeants des principales associations représentatives des collectivités territoriales, définit les grands objectifs et valide une feuille de route.

Dans le cadre de France Relance, il assure le pilotage stratégique de l'enveloppe « Transformation numérique des collectivités territoriales » et définit à cet effet les axes prioritaires qui nécessitent d'être soutenus, analyse les indicateurs territoriaux et financiers de consommation des crédits et peut se prononcer sur les montants attribués.

Un comité de coordination

Composé de la Direction Interministérielle du Numérique, de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, des représentants des principales associations représentatives des collectivités territoriales et des responsables de chaque « groupe projet », ce comité est en charge de l'animation et se réunit trimestriellement. Au sein du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, la direction interministérielle du numérique assure la direction opérationnelle du programme.

A ce titre, il consolide un point d'avancement des projets engagés, propose des orientations et des objectifs semestriels, organise la création, la réorientation, la poursuite ou l'arrêt des projets, identifie et mobilise des acteurs opérationnels composé d'un binôme complémentaire (un référent État et un référent collectivités) pour participer aux différents projets.

Liste des partenaires du programme





Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)



Association des Départements de France (ADF)



Association des Petites Villes de France (APVF)



Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)





Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) – ministère de la Transformation et de la Fonction publiques (MTFP)



Groupement d'Intérêt Public Action contre la Cybermalveillance (ACYMA)



Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)



Association des Maires de France (AMF)



Association Open Data France



Déclic



Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)



Les Interconnectés



Association des communautés de France (ADCF)



Association des Maires Ruraux de France (AMRF)



Avicca



Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTE)



France Urbaine



Service interministériel des archives de France (SIAF) - ministère de la Culture



Villes de France



Les trois premiers projets de TNT

Les ministres et les associations d'élus ont décidé d'engager trois premiers travaux reposant sur les principes suivants: le co-pilotage entre l'État et les collectivités et des résultats concrets et rapides. Tous les groupes seront accessibles aux associations qui souhaitent les intégrer.



Projet 1: « Agenda de transformation numérique des collectivités »

Objectif

→ Donner aux collectivités une visibilité sur les chantiers à venir en termes de dématérialisation et améliorer la prise en compte de leurs conséquences.

Gouvernance

- → Copilotes: la direction interministérielle du numérique et l'association DECLIC.
- → Contributeurs: la direction interministérielle de la transformation publique, l'assemblée des départements de France et le syndicat mixte INFOCOM'94.

Le programme TNT nous permet de poursuivre les travaux entamés dans le cadre du programme DCANT en enrichissant l'agenda des chantiers de transformation numérique des collectivités via l'intégration des contraintes réglementaires et des ressources dont elles disposent pour y faire face. Il sera également un excellent moyen de rendre visibles les travaux menés et à mener par toutes les parties prenantes du programme.

Emmanuel Vivé, directeur général de l'association Déclic.



Projet 2: « Sensibilisation des élus et cadres dirigeants des collectivités »

Objectif

→ Construire une offre de sensibilisation, d'acculturation et de formation portant sur les enjeux de la transformation numérique à destination des élus et des cadres dirigeants des collectivités.

Gouvernance

- → Copilotes: l'Agence nationale de la cohésion des territoires, France urbaine, l'Assemblée des Communautés de France et Villes de France.
- → Contributeurs: le service interministériel des Archives de France, le centre national de la fonction publique territoriale, les Villes de France, la métropole de Lyon, l'association des maires ruraux de France, l'association des Maires de France et l'association DECLIC.

Le groupe de travail que nous portons au sein du programme TNT vise à adresser concrètement la question centrale de la sensibilisation des élus territoriaux sur les enjeux politiques, techniques et opérationnels du numérique qui constitue un réel besoin soulevé par les collectivités. Le programme TNT facilite nos travaux en se faisant relai entre les associations d'élus et l'État et en simplifiant le recensement des travaux thématiques existants.

Bérengère Aujard, cheffe de projets à l'incubateur des territoires au sein de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT),

Céline Colucci, déléguée générale pour le réseau des territoires innovants – Les Interconnectés,

et Céline Juteau conseillère environnement-Europe-Numérique pour Villes de France.



Projet 3: « Accompagnement à la dématérialisation des demandes d'urbanisme »

Objectif

→ Suivre le déploiement du programme et accompagner les collectivités à la mise en œuvre de Démat.ADS, les dématérialisations des autorisations d'urbanisme.

Gouvernance

- → Copilotes: la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du ministère de la Transition Écologique et l'association des Maires de France.
- → Contributeurs: le service interministériel des Archives de France, le centre national de la fonction publique territoriale, l'association DECLIC, l'assemblée des départements de France, l'assemblée des communautés de France, l'association des Petites Villes de France, et le programme Démat.ADS.

Le programme TNT nous permet de mobiliser l'ensemble des associations d'élus et ainsi de toucher davantage de collectivités dans toute leur diversité. Cet accès à un auditoire plus large accélère la mise à disposition d'une documentation et d'outils juridiques et de communication, établis de manière concertée et répondant avec acuité et simplicité aux problématiques rencontrées par les collectivités.

Jean-Baptiste Lasne, directeur du programme Démat.ADS, ministère de la Transition Écologique,

et Benoît Liénard, conseiller numérique auprès de l'association des Maires de France.

Contacts presse:

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques: transformation.gouv.fr | presse@transformation.gouv.fr

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales:

cohesion-territoires.gouv.fr | presse@cohesion-territoires.gouv.fr

Direction interministérielle du numérique : numerique.gouv.fr | communication.dinum@modernisation.gouv.fr

Direction interministérielle de la transformation publique : modernisation.gouv.fr | communication.ditp@modernisation.gouv.fr

Agence nationale de la cohésion des territoires ANCT : agence-cohesion-territoires.gouv.fr | relations.presse@anct.gouv.fr



Suivre toutes les actualités du programme
Transformation Numérique des Territoires (TNT)

@Programme__TNT

En savoir plus sur le volet « Mise à niveau numérique de l'État et des territoires »: france-relance.transformation.gouv.fr